

# ARRETE FIXANT LE TARIF DU GAZ NATUREL DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

du 13 février 2024

(T.V.A. non comprise)

Le Conseil municipal,  
sur la base du droit supérieur et des articles 30 et suivants du « Règlement sur le raccordement, l'acheminement et la fourniture de gaz naturel (RAFGAZ) » de la commune de Saint-Imier et les dispositions de « l'Ordonnance tarifaire relative à la fourniture de gaz naturel par les Services techniques de Saint-Imier (STSI) »,

arrête :

## Généralités

### Article premier

<sup>1</sup> Les prix (hors taxe) indiqués dans l'article 2 comprennent le gaz naturel, les coûts d'utilisation du réseau et les éventuelles taxes fédérales, cantonales et communales.

<sup>2</sup> Les taxes fédérales et cantonales sont directement répercutées par le département de l'Equipement sur les prix mentionnés dans le présent arrêté dès leur entrée en vigueur, y compris la taxe CO<sub>2</sub>.

<sup>3</sup> Toutes les modifications de la rémunération pour l'utilisation des réseaux amont seront répercutés.

<sup>4</sup> Tout consommateur désirant faire valoir son droit d'éligibilité le fait par écrit dans les délais imposés par le droit supérieur.

## Tarifs

### Art. 2

Les tarifs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 de fourniture du gaz naturel (HT) sont les suivants :

Segments de clients	Abonnement CHF/ an	Taxe puissance CHF/kW installé/ an	tarifs ct/kWh
Cuisson	144.00		22.84
Chauffage (<100'000 kWh/ an)	288.00		14.64
Chauffage (>100'000 kWh/ an)		43.20	12.44
Interruptibles		28.80	12.64
Interruptibles réseau		24.00	12.80

---

**Conditions  
particulières**

**Art. 3**

Le Département de l'Équipement peut créer divers produits énergétiques sur la base des prix et tarifs du présent arrêté.

**Entrée en  
vigueur**

**Art. 4**

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il abroge les tarifs précédemment en vigueur.

Il a été approuvé par le Conseil municipal le 13 février 2024.

**AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président

Corentin Jeanneret

La Chancelière

Annick Chatelain

Saint-Imier, le 13 février 2024